

MANIFESTATION EXCEPTIONNELLE :

Selon l'article GN6 de l'arrêté du 25 juin 1980 relatif aux risques d'incendie et de panique dans les Etablissement Recevant du Public, « l'utilisation, même partielle d'un établissement : pour une exploitation autre que celle autorisée [...] doit faire l'objet d'une demande d'autorisation présentée par l'exploitant au moins 15 jours avant la manifestation ou la série de manifestations. »

Cette demande doit faire l'objet d'un dossier composé :

- D'une notice de sécurité incendie décrivant la manifestation, l'établissement et les éléments incombant à la sécurité incendie (SSI, moyens de secours...) dont un exemple est présenté dans les pages suivantes.
- De plans (d'aménagement, de situation)
- Des PV de réaction au feu des matériaux utilisés
- Des rapports de vérification par un organisme agréé pour les ERP de type CTS (Chapiteaux Tentes et Structures)

Ce dossier devra être déposé en Mairie auprès du Service Communal d'Hygiène et de Sécurité sis 47 rue du Général Leclerc en 6 exemplaires.

Réglementation : Arrêté du 25 juin 1980 relatif aux risques d'incendie et de panique dans les Etablissement Recevant du Public.

Votre correspondant au Service Communal d'Hygiène et Sécurité de la ville d'Issy les Moulineaux :

Marie-Laure JEHANNO
Directrice
Service Communal d'Hygiène et Sécurité
Centre Administratif Municipal
47 rue du Général Leclerc
92130 Issy les Moulineaux
Tél : 01.41.23.91.95
Mail : marie-laure.jehanno@ville-issy.fr

Présentation

Etablissement :
Adresse :
Type d'ERP :....
Catégorie :....

Description de la manifestation :

Date :
Horaires :
Effectif :
Type :

Dégagements

Niveau	Effectif	Sorties Exigibles	Sorties Prévues	UP Exigibles	UP Prévues	Observations
<i>Total</i>						

Installation électrique

De l'établissement :
Alimentation – caractéristiques :

Nombre de Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (localisation sur plan) :

Balisage (au-dessus des portes et dans les circulations) oui non

Nombre de projecteurs (localisation sur plan) :.....

Equipements divers

Sonorisation : oui non

Pour les manifestations de type L, le système de sonorisation devra être coupé automatiquement en cas de diffusion de l'alarme générale conformément à l'article L16

Mode de chauffage : Puissance :kW

Cuisine : oui non Puissance :kW

Les matériaux et le mobilier utilisés (nature et quantité):

Les PV de réaction au feu seront annexés à la notice de sécurité.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Effets spéciaux

Laser oui non

Effets pyrotechniques (feux d'artifice) oui non

Effets spéciaux (brouillards, fumées) oui non

Autres :
.....

Contacts

Organisateur :

Nom :.....
Prénom :.....
Société :.....
Adresse :.....

Tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Mail :.....

Chargée de sécurité :

Nom :.....
Prénom :.....
Société :.....
Adresse :.....

Tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Mail :.....

Propriétaire :

Nom :.....
Prénom :.....
Société :.....
Adresse :.....

Tél :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Mail :.....

Fait le

L'ORGANISATEUR :

LE PROPRIETAIRE :